

INDEX EGALITE FEMMES-HOMMES

OBJECTIFS DE PROGRESSION




lozère
AMÉNAGEMENT

Septembre 2022

INDEX EGALITE FEMMES-HOMMES

		Max	Points obtenus
Critère 1	Ecart de rémunération par classification	40	34
Critère 2	Ecart de taux d'augmentations	35	35
Critère 3	Femmes revalorisées suivant leur retour de congé maternité	15	0
Critère 4	Sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10
Total points ajustés sur 100		100	79

L'index égalité Femmes/Hommes obtenu au titre de l'année 2021 pour la SELO est de **79/100**.

Cette note étant inférieure à 85/100, la SELO est dans l'obligation de fixer des **objectifs de progression** chiffrés pour chaque indicateur où la note maximale n'a pas été atteinte.

Indicateur n°1 – Ecart de rémunération – 34/40

OBJECTIFS DE PROGRESSION: La SELO se fixe un objectif de progression sur l'indicateur concernant l'écart de rémunération, consistant à obtenir la note de 40/40 au terme de 3 années et ainsi ramener l'écart entre la rémunération des femmes et celle des hommes à zéro.

MESURES:

- Poursuivre d'assurer une équité des rémunérations à l'embauche pour toutes les catégories socio-professionnelles en déterminant lors du recrutement d'un salarié à un poste donné, le niveau de la rémunération de base afférente à ce poste.
- La SELO s'engage à favoriser, dans la mesure du possible (pour certaines offres d'emploi, la SELO reçoit exclusivement des candidatures masculines ou exclusivement des candidatures féminines. Il n'existe pas toujours de mixité dans les candidatures reçues faisant suite à une publication d'offre d'emploi), la représentation masculine dans les métiers où les emplois sont majoritairement occupés par des femmes et inversement.

Indicateur n°3 – Revalorisation de femmes au retour de congé maternité– 0/15

OBJECTIFS DE PROGRESSION: La SELO se fixe un objectif de progression sur l'indicateur relatif au pourcentage de femmes ayant bénéficié d'une augmentation au retour de congé maternité, consistant à obtenir la note de 15/15 au terme de 3 années.

MESURES:

- La SELO s'engage à continuer d'assurer une égalité de rémunération et de revalorisation entre les femmes et les hommes.
- La SELO s'engage à poursuivre la réalisation d'entretiens professionnels de reprise au retour des congés maternité afin de connaître les perspectives d'évolution professionnelle des collaboratrices.